

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS499

présenté par  
Mme Corneloup

-----

### ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 1, supprimer le mot :

« autonomie ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la référence :

« L. 313-1-3 »,

insérer les mots :

« et au 6° de l’article L. 312-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L’expérimentation prévoyant une carte professionnelle destinée aux professionnels du secteur du domicile, afin de faciliter la pratique quotidienne de leur métier, est élargie aux services de soins à domicile (SSIAD) et aux services polyvalents d’aide et de soins à domicile (SPASAD).